

Allocation de rentrée scolaire pour les familles précaires de Chêne-Bougeries

Contexte

D'après le rapport demandé par la commission cohésion sociale au CAS des 3 Chênes, il apparaît que dans notre commune, 21 % de familles monoparentales et 14% des familles avec enfants ont eu recours à l'aide sociale en 2020 ce qui correspond à 65 familles pour 2020 (voir annexe).

Considérant :

Que la rentrée scolaire présente, pour les familles ayant peu de revenus, un pic de dépenses obligatoires difficiles à assumer ;

Que ces charges ne sont pas considérées par l'entretien donné par l'Hospice général ou par le service des prestations complémentaires par exemple (PCFam) ;

Que la rentrée scolaire peut être un épisode douloureux et anxiogène pour les parents dont le budget peut être mis à l'épreuve chaque mois d'août.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif de la Ville de Chêne-Bougeries à :

- venir en aide aux familles dans la précarité en leur allouant une allocation de rentrée scolaire dès la rentrée 2021 pour chaque enfant à l'école obligatoire.

Mise en application

L'éligibilité s'effectue sur la base du revenu déterminant unifié (RDU). La bonne utilisation du montant peut être vérifiée par le service social de la commune au moyen des tickets d'achat prouvant l'acquisition de matériel à destination de leurs enfants pour la rentrée.

Chaque famille reçoit *:

- 120fr par enfant à l'école primaire,
- 180fr par enfant au cycle d'orientation.

**montants pratiquées par la Ville de Genève*

Pour le groupe Alternatives

Tina Bisanti, Céline Pillonel, Catherine Armand